



FORMATION SDORMP FORM

2018-14 ACCOMPAGNEMENT PARENTAL

FORMATION DE :
Françoise COQUET, Orthophoniste

Espace Vestrepain, 24 rue Vestrepain 31100 TOULOUSE

Le 31/08/2018 de 9:00 à 12:30 et de 14:00 à 17:30

Le 01/09/2018 de 9:00 à 12:30 et de 14:00 à 17:30

CONTACT(S) :
Chloé COLOMBET - sdormp.form@perfectariat.fr

Ce programme permet de valider un DPC en 2018, mais il est également possible de participer à la partie présentielle de la formation en modalité non DPC

CADRE DE LA FORMATION

Type de programme :
Formation continue

Orientation(s) :

Orientation n° 1 : l'intervention orthophonique dans les troubles développementaux de l'enfant. :

Méthode(s) :

Pédagogique ou cognitive
En groupe

Formation présentielle (congrès scientifique, séminaire, colloque, journée, atelier, formation interactive, formation universitaire...)

Objectifs pédagogiques de la formation :

Reconnaitre aux parents une expertise et les rendre acteurs de l'intervention auprès de leur enfant - Ateliers, présentation de cas, informations

FORMATION SDORMP FORM

Objectifs portant sur l'analyse des pratiques :

Moyens d'encadrement, pédagogiques et techniques :

Exposés pour les rappels théoriques avec power point

Vidéos d'illustration avec des cas

Partage d'expérience

Ateliers collectifs de mise en pratique

Moyens permettant de suivre l'exécution de la formation :

Une liste d'émargement sera signée au début de chaque demi-journée.

Moyens permettant d'apprécier les résultats de la formation :

A l'issue de l'action de formation, une attestation de fin de formation sera délivrée au stagiaire. Le suivi de la formation ne donne pas lieu à délivrance de diplôme, certificat ou de tout autre document la sanctionnant.

Public concerné par l'action de formation : Orthophoniste.

PROGRAMME DE LA FORMATION

ACCOMPAGNEMENT PARENTAL - le 31/08/2018, 1ère ½ journée de 9:00 à 12:30 :

9h - 9h 30

Remue méninges : Comment envisager l'accompagnement parental ?

9h 30 - 10 H 30 (Exposés)

- Principes d'intervention orthophonique : Place à accorder aux parents

- Synthèse des études sur l'efficacité des programmes d'accompagnement parental

10h 30 - 10h 45 : Pause

10h 45 - 12h 30 Ateliers parallèles puis Mise en commun

- Le Compte Rendu Parental - CRP - Présentation de cas

ACCOMPAGNEMENT PARENTAL - le 31/08/2018, 2nde ½ journée de 14:00 à 17:30 :

14h - 15h 30 (Vidéos - Atelier collectif)

Elaboration d'une grille d'observation des interactions parents / enfant

15h 30 - 15h 45 : pause

15h45 - 17h 30 (Exposé)

Interactions parents / enfant

FORMATION SDORMP FORM

ACCOMPAGNEMENT PARENTAL - le 01/09/2018, 1ère ½ journée de 9:00 à 12:30 :

9h - 10 H 30 (Exposé puis Atelier collectif)

Parents en situation d'apprentissage

10h 30 - 10h 45 : Pause

10h 45 - 12h 30 (Ateliers collectifs)

Pistes pour l'intervention avec un enfant petit ou sans langage - Parents partenaires

ACCOMPAGNEMENT PARENTAL - le 01/09/2018, 2nde ½ journée de 14:00 à 17:30 :

14h - 17h 30 - pause en milieu d'après midi (Ateliers collectifs)

Pistes pour l'intervention avec un enfant plus grand / avec un adolescent

Parents relais

INFORMATIONS PRATIQUES

Durée de la formation : 14 heures.

Coût de la formation : 360,00 euros TTC.

Coût de la formation en modalité DPC : 420,00 euros TTC.

Participants : 25

Lieu(x) de la formation : Espace Vestrepain, 24 rue Vestrepain 31100 TOULOUSE

INSCRIPTION

Tous les professionnels doivent être inscrits auprès de SDORMP FORM.

Les professionnels libéraux qui souhaitent valider leur DPC au titre de cette formation doivent également s'inscrire sur le site www.mondpc.fr. Ils seront guidés dans leurs démarches tout le long de leur inscription. Attention veillez à ne pas commettre d'erreur dans la saisie de votre courriel.

Pour accéder rapidement à cette formation, entrez à la rubrique Référence programme ANDPC et cliquez sur rechercher.

Professionnels salariés :

Cette formation permet aux professionnels qui le souhaitent de valider leur DPC pour 2018.

Il est également possible de participer à cette formation sans validation du DPC en assistant uniquement à (aux) étape(s) cognitive(s).

Le professionnel salarié peut se préinscrire auprès de SDORMP FORM, cette inscription devra être confirmée par son employeur.

L'employeur inscrit le professionnel salarié à la formation et règle à SDORMP FORM le coût de la formation.



FORMATION SDORMP FORM

Une convention sera adressée à l'employeur qu'il devra signer et renvoyer à SDORMP FORM.

Professionnels libéraux :

Cette formation permet aux professionnels qui le souhaitent de valider leur DPC pour 2018.

Frais de participation :

Pour bénéficier de ce dispositif, le professionnel doit :

- Participer, dans les délais impartis, aux étapes évaluatives.
- Assister à la totalité de(s) étape(s) cognitives (présence attestée par la signature d'une feuille d'émargement à chaque demi-journée).

Il est également possible de participer à cette formation sans validation du DPC en assistant uniquement à (aux) étape(s) cognitive(s).

Le professionnel s'inscrit à la formation et règle à SDORMP FORM le coût de la formation.

Une convention sera adressée au professionnel, qu'il devra signer et renvoyer à SDORMP FORM.